

Suivi des parcours VAE.

Règles de correspondance certificateur

Ministère Emploi (AFPA + Direccte)

V.0.3 Oct 2012 (en jaune > nouveau)

Règles applicables pour toutes les régions

Présentation générale

Les règles présentées ci-dessous concernent, dans la base de données des parcours VAE, un certificateur régional virtuel appelé « Ministère de l'Emploi ». Les données de ce certificateur proviennent de la fusion de deux fichiers export .csv téléchargés par deux certificateurs « réels » : l'AFPA et la Direccte. En effet, si l'AFPA et la Direccte traitent des mêmes parcours VAE validant les titres du Ministère de l'emploi, aucun n'a une vision complète des données de ces parcours. Seule une fusion des deux fichiers permet d'approcher cette vision complète.

Etapas du traitement et de la fusion :

1. Les certificateurs AFPA et Direccte téléchargent chacun séparément leurs fichiers .csv dans l'extranet.
2. L'extranet traite chacun des deux fichiers. Les données traitées sont enregistrées et mises de côté dans la base (elles pourront être communiquées sur demande des certificateurs concernés).
3. L'extranet fusionne les deux fichiers et publie les données dans la base au titre du certificateur virtuel « Ministère de l'emploi ».
- 4 L'opération est répétée à chaque campagne d'export.

Le présent document passe en revue successivement

- les règles de correspondance pour l'import du fichier csv. AFPA
- les règles de correspondance pour l'import du fichier csv. DIRECCTE
- les règles de fusion et de traitement des parcours VAE Ministère de l'emploi de la base des parcours.

Règles de correspondance et de traitement : certificateur AFPA

Opérations à effectuer à réception du fichier d'import AFPA.

0. Isolement des parcours VAE

Prendre la rubrique : **VOIESERV** , supprimer les enregistrements pour lesquels **VOIESERV = F**

1. Tri du fichier import. Mise en évidence des groupes de lignes par parcours

1.1 Créer une rubrique de passage intitulé « Parcours » = MTAB & TITRWISE

1.2 Trier le fichier en fonction de cette rubrique en ordre croissant

2. Création et anonymisation des enregistrements dans la base

2.1 Création d'un enregistrement par parcours dans la base

Chaque parcours ou groupe de parcours identiques identifiés dans le fichier d'import fait l'objet d'un enregistrement unique dans la base.

2.2 Codage de l'enregistrement : récupération des données dans le fichier import

Pour une ligne de parcours unique : prendre les données contenues dans cette ligne.

Pour un parcours ayant plusieurs lignes : récupérer les données de la première ligne du groupe.

Pour chaque ligne ainsi récupérée :

- sélectionner NOM, PRENOM, DATNAIS, CPOST
- Former les codes d'anonymisation
- Coller les codes dans les rubriques correspondantes de l'enregistrement considéré.

3. Traitement et incorporation des données invariables de parcours : candidat et diplôme

L'enregistrement est complété tout d'abord à partir des données qui ne varient pas d'une ligne à l'autre d'un même groupe dans le fichier d'import.

Ces données sont issues de la ligne ayant servi à créer l'enregistrement.

Les traitements à appliquer à ces données sont les suivants :

3.1 Date de naissance

Rubrique fichier import .csv	Rubrique base des parcours VAE	Traitement
DATNAIS	Date de naissance	Pas de traitement

3.2 Sexe.

Rubrique fichier import .csv	Rubrique base des parcours VAE
SEXE	Genre
MLE	F
MME	F
MR	H

3.3 Code Postal

Rubrique fichier import .csv	Rubrique base des parcours VAE
CPOST	Code Postal

3.4 Zone géographique

Rubrique fichier import .csv	Rubrique base des parcours VAE
CPOST	Zone géographique code Zone géographique libellé

1. Codes Postaux vers Codes géographiques :

Prendre la table : **Corresp code postal code insee.csv**

Rapprocher le contenu de la rubrique **CPOST** vers la colonne **Codepostal** dans la table. Récupérer le **COG(INSEE)** correspondant.

2 Codes Géographiques vers Zone d'emploi

Prendre la table : **zones-emploi-2010.csv**

Rapprocher le **COG(INSEE)** trouvé précédemment vers la colonne **CODGEO** de la table.

Récupérer le **ZE2010** correspondant. Coller le contenu dans le champ **Zone géographique code** de la base des parcours.

Récupérer le **LIBZE2010** correspondant. Coller le contenu dans le champ **Zone géographique libellé** de la base des parcours VAE.

Ce traitement ne peut être effectué que dans le format nnnn de la rubrique **Code postal**. A défaut, les rubriques **Zone géographique** resteront vides.

3.5 Niveau du candidat

Rubrique fichier import .csv	Rubrique base des parcours VAE
DIPLOG	Niveau du candidat
DIPILOT	

Prendre les champs **DIPILOT** et **DIPLOG** du fichier .csv AFPA.

Appliquer le traitement suivant :

Calcul d'une valeur de passage

Si DIPLLOT =	Et DIPLOG =	Alors Valeur de passage =
0 (ou 00) , RR ou <i>vide</i>	0 (ou 00) , RR ou <i>vide</i>	<i>Vide</i>
≥ 1	≥ 1	MIN des deux valeurs (ou valeur égale)

Traitement du **Niveau du candidat** (Base des parcours VAE)

Valeur de passage	Niveau du candidat
1 (ou 01)	6
2 (ou 02)	5
3 (ou 03)	4
4 (ou 04)	3
5 (ou 05)	2

3.6 Intitulé du diplôme visé.

Rubrique fichier import .csv
TITRWISE

Rubrique base des parcours VAE
Intitulé du diplôme visé

Le champ de données récupéré est **TITRWISE**. La valeur de ce champ est le code du diplôme visé. Ce code est à rapprocher de la colonne **CODE_TITRE** du classeur Excel : « TABLE_TITRES». Prendre le contenu correspondant du champ **INTITULE** et le coller dans **Intitulé du diplôme visé** de la base des parcours.

3.7 Niveau du diplôme visé.

Rubrique fichier import .csv	Rubrique base des parcours VAE
NIVEAU	Niveau du diplôme visé
II	2
III	3
IV	4
V	5
<i>Autre</i>	<i>Vide</i>

3.8 Code NSF du diplôme visé

Rubrique fichier import .csv	Rubrique base des parcours VAE
TITRWISE	Code NSF diplôme visé

Le champ de données récupéré est **TITRWISE**. La valeur de ce champ est le code du diplôme visé. Ce code est à rapprocher de la colonne **CODE_TITRE** du classeur Excel : « TABLE_TITRES ». Prendre le contenu correspondant du champ **NSF** et le coller dans **Code NSF diplôme visé** de la base des parcours.

3.9 Catégorie du diplôme visé

Rubrique fichier import .csv	Rubrique base des parcours VAE
TITRWISE	Catégorie du diplôme visé

Coller le texte «**Titre Professionnel** » dans la rubrique **Catégorie du diplôme visé** de la base des parcours VAE.

4. Traitement et incorporation des données temporelles de parcours : jurys, accompagnement, abandon

Dans ce deuxième temps, l'enregistrement du parcours dans la base est complété par les données relatives aux étapes successives du parcours dans le temps ainsi que celles liées à l'accompagnement et à l'abandon.

Ces données font appel à l'ensemble des lignes contenues dans le fichier d'import correspondant au parcours considéré (ou à la ligne unique s'il n'y en a qu'une seule).

Pour chaque ligne ou groupe de lignes du fichier d'import correspondant au parcours considéré compléter l'enregistrement comme suit :

4.1 Abandon

- S'il existe une ligne avec **TYPSERVICE** = ITV, SAV ou CTP et avec un champ **RESULTAT** = 88 ou 75, coller la valeur « Oui » dans la rubrique **Abandon** de l'enregistrement dans la base des parcours.

4.2 Accompagnement

- S'il existe une ligne avec **TYPSERVICE** = SAV avec un champ **RESULTAT** différent de 75 ou 88, coller la valeur « Oui » dans la rubrique **Accompagnement** de l'enregistrement dans la base des parcours.

- Coller le contenu du champ **DATSERV** de cette ligne dans le champ **Accompagnement date** de l'enregistrement dans la base.

4.3 Jurys

4.3.1 Validation initiale nulle

S'il existe dans le groupe une ligne avec **TYPSERVICE** = CTP avec un champ **RESULTAT** = 73 ou 82 (échec)

ET s'il n'existe aucune ligne **TYPSERVICE** = CCP avec un **RESULTAT** égal à 72 ou 77

Alors, coller « **Aucune Validation** » dans la rubrique **Décision de jury initiale** de la Base des parcours VAE. Coller le contenu de la rubrique **DATSERV de la ligne CTP** dans la rubrique **Date de décision de jury initial** de l'enregistrement.

Sinon, passer à l'étape suivante.

4.3.2 Validation initiale partielle

S'il existe dans le groupe une ligne avec **TYPSERVICE** = CTP avec un champ **RESULTAT** = 73 ou 82 (échec)

ET s'il existe aussi au moins une ligne avec un **TYPSERVICE** égal à CCP avec un **RESULTAT** égal à 72 ou 77,

ET s'il n'existe pas d'autre ligne avec **TYPSERVICE** = CTP avec un champ **RESULTAT** = 72, 78, ou 83 (réussite)

Alors,

coller la valeur « **Validation partielle** » dans la rubrique **Décision de jury initiale** de l'enregistrement.

Coller le contenu de la rubrique **DATSERV de la ligne CTP** dans la rubrique **Date de décision de jury initial** de l'enregistrement.

Sinon, passer à l'étape suivante.

4.3.3 Validation initiale et finale totale

- S'il existe une ligne avec **TYPSERVICE** = CTP avec un champ **RESULTAT** = 72, 78, ou 83 (réussite)

ET il n'existe pas de ligne avec **TYPSERVICE** = CTP avec un champ **RESULTAT** = 73 ou 82 (échec)

coller la valeur « **Validation totale** » dans la rubrique **Décision de jury initial** de l'enregistrement considéré de la base des parcours.

Coller le contenu de la rubrique **DATSERV de la ligne CTP** dans la rubrique **Date de décision de jury initial** de l'enregistrement.

SINON, si il existe aussi une ligne avec **TYPSERVICE** = CTP avec un champ **RESULTAT** = 73 ou 82 (échec)

coller la valeur « **Validation partielle** » dans la rubrique **Décision de jury initial** de l'enregistrement considéré de la base des parcours.

coller le contenu de la rubrique **DATSERV de la ligne CTP = 73** dans la rubrique **Date de décision de jury initial** de l'enregistrement.

coller la valeur « **Validation totale** » dans la rubrique **Décision de jury final** de l'enregistrement.

coller le contenu de la rubrique **DATSERV** de la ligne CTP = 72 dans la rubrique **Date de décision de jury final** de l'enregistrement.

Règles de correspondance : certificateur DIRECCTE

Présentation du tableau

Les rubriques du fichier d'export .csv apparaissent dans la colonne de gauche du tableau dans l'ordre où elles se trouvent dans le fichier. Pour chaque rubrique, sont indiqués :

- le nom exact de la rubrique et la lettre de sa colonne dans le fichier export
- la rubrique correspondante de la base de données des parcours VAE
- l'existence d'un traitement associé (Oui)

Les traitements sont précisés après le tableau.

En cas d'absence de traitement, le contenu de la rubrique du fichier d'export certificateur est collé tel quel dans la rubrique correspondante de la base de donnée des parcours VAE (colonne de droite).

Les rubriques de la base des parcours VAE qui n'apparaissent pas dans le tableau ne sont pas renseignées. Elles doivent rester vides.

Les rubriques du fichier d'export qui ne sont pas utilisées dans la base des parcours VAE n'apparaissent pas dans le tableau et doivent être ignorées.

Rubrique fichier export .csv	Rubrique base des parcours VAE	Traitement
Nom	Nom de naissance	
Prenom	Premier Prénom	
Titre_ou_CCS	Catégorie du diplôme visé	
Recevabilite	Décision de recevabilité	Oui
Date_de_recevabilite	Date de décision de recevabilité	
Date_de_naissance	Date de naissance	
Code_postal	Code postal	

Détail des traitements

Liste

Recevabilite

recevable

non recevable

instruction

Décision de recevabilité
recevable
non recevable
<i>vide</i>

Règles de fusion et de traitement des parcours VAE Ministère de l'emploi de la base des parcours.

La production des parcours VAE Ministère de l'emploi s'effectue par fusion des deux fichiers importés de l'AFPA et de la Direccte à chaque export des données (2 fois par an).

La procédure est la suivante :

1. Récupération des parcours AFPA et Direccte

Création des parcours VAE AFPA dans la base des parcours à partir du fichier d'import de l'AFPA.

Création des parcours VAE Direccte dans la base des parcours à partir du fichier d'import de la Direccte.

2. Complément par les parcours Direccte

Chaque enregistrement issu de l'AFPA est complété quand c'est possible par les contenus des rubriques **Décision de recevabilité** et **date de décision de recevabilité** des parcours issus du fichier Direccte.

La correspondance entre les candidats dans les deux types de parcours (AFPA et Direccte) est faite par le couple : **Code 1** (code de la base des parcours) + **catégorie du diplôme visé**

3. Publication des 3 séries de parcours

A l'issue de ce traitement, la base des parcours contient un seul segment des parcours VAE au titre du Ministère de l'emploi. Les deux autres séries d'enregistrements (AFPA et Direccte) sont conservées à part.
